



SYNDICAT DES
TECHNICIENS,
AGENTS DE MAÎTRISE,
CADRES



ÉLECTION CSE - PÔLE EMPLOI 2019



DÈS LE 28 OCTOBRE,
votez, cliquez
pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi



Notre bilan 2016-2019

STATUT PUBLIC, CONCERTATION POUR...

- › Un nouveau système de classification pour **FACILITER LES MOBILITÉS**.
- › De nouvelles modalités de promotion et une **REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES**.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

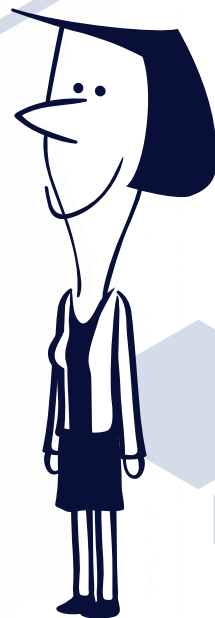
- › Mise en œuvre du **TÉLÉTRAVAIL** et du travail de proximité.

SANTÉ / PRÉVOYANCE

- › Maintien du niveau élevé des prestations et **AMÉLIORATION DES REMBOURSEMENTS DENTAIRE ET OPTIQUE** sans augmentation de cotisation.

CLASSIFICATION PRIVÉE

- › Création de la catégorie socio-professionnelle « **TECHNICIEN** ».
- › Campagne de promo 2018 : **+ 25 % D'ATTRIBUTION DE COEFFICIENT**.



Le programme DE LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI POUR LES 4 ANNÉES À VENIR

01

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE / FORMATION

- › **ÉLABORER UNE OFFRE DE FORMATION** pour assurer le maintien des compétences et l'évolution professionnelle.
- › **CAPITALISER ET VALORISER LES COMPÉTENCES** tout au long de la vie professionnelle.

02

REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT

- › Bonifier le **COMPTE ÉPARGNE TEMPS** (CET).
- › Augmenter la **DOTATION CESU**.
- › Encourager financièrement les **DÉPLACEMENTS PROPRES** « domicile-travail ».

03

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

- › Faire respecter le principe « à travail égal, salaire égal » en mettant en place une **COMMISSION PARITAIRE DE CONTRÔLE**.
- › Accélérer la **MIXITÉ DES MÉTIERS** et la suppression des plafonds de verre.

04

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- › Appliquer la **QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL** (QVT) aux managers.
- › Bannir les réunions **TÔT LE MATIN OU TARD LE SOIR**.
- › Créer des services permettant aux salariés de **CONCILIER TRAVAIL ET VIE PRIVÉE**.
- › Intégrer les **PROCHES AIDANTS ET LA PARENTALITÉ** dans le fonctionnement de Pôle Emploi.
- › Aménager le temps de travail et la fin de carrière des **SENIORS**.
- › S'engager à maintenir le niveau d'accompagnement des **PERSONNES HANDICAPÉES**.

05

TÉLÉTRAVAIL

- › Passer de 2 jours maximum télé-travaillés à **3 JOURS**.
- › Créer la **MODALITÉ** : une semaine télé-travaillée par mois.

06

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX / BURN-OUT

- › Ouverture de négociation pour **PRÉVENIR ET AGIR** sur l'épuisement professionnel, avec un volet spécifique encadrement.